

Réf: Dossier N° : 55433

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « PHENIX MARITIME CORPORATION »

Siège social : ABIDJAN - TREICHVILLE ZONE 2, BOULEVARD DE MARSEILLE NON LOIN DE LA SITARAIL, 18 BP 555 ABIDJAN 18

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01 Oct 2018, et enregistrés au CEPICI le 12 Oct 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes:

Dénomination: « PHENIX MARITIME CORPORATION » .

Objet: consignation, manutention, transit; logistique

Capital social: 50 000 000 F CFA divisé en Cinq Cents (500) Parts Sociales de Cent (100.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - TREICHVILLE ZONE 2, BOULEVARD DE MARSEILLE NON LOIN DE LA SITARAIL, 18 BP 555 ABIDJAN 18

COGERANT: Monsieur KAKOU KODJA ELVIS GETHEME. Monsieur KONE YOUSOUF LANDRY.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-26740 du 12/10/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°24293 du 12/10/2018

Pour Avis

Le CEPICI

